

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION**
ET LA **GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
24 février 2020

PUBLIE LE : 13 MARS 2020

Délibération n°240220-3 : Participation des communes aux charges intercommunales pour l'exercice 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le dix-sept février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2020

Présents

**COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
LE PECQ**

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**LE VESINET
MAREIL-MARLY**

MARLY-LE-ROI

Absents excusés

AIGREMONT

CHAMBOURCY

LE PECQ

**LE VESINET
MARLY-LE-ROI**

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE
Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

AIGREMONT/CHAMBOURCY

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

PISCINE / CS – 240220-3

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES POUR L'EXERCICE 2020

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5212-16 et L.5212-20 ;

VU les statuts du syndicat intercommunal ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de fixer le montant des participations des communes aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et la Construction d'une Piscine, telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **13 MARS 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **13 MARS 2020**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Le Président du Syndicat Intercommunal

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
 ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Annexe à la délibération n° CS -240220-3

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE L'EXERCICE 2020

COMMUNES	Population 2017 entrant en vigueur le 1er janvier 2020	PARTICIPATION 2020	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
AIGREMONT	1 133	11 114,73 €	11 114,73 €	
CHAMBOURCY	5 777	56 672,37 €	56 672,37 €	
MAREIL-MARLY	3 605	35 365,05 €	4 309,04 €	31 056,01 €
MARLY-LE-ROI	16 678	163 611,18 €	47 783,99 €	115 827,19 €
LE PECQ	16 435	161 227,35 €		161 227,35 €
LE VESINET	16 474	161 609,94 €		161 609,94 €
TOTAL DES 6 COMMUNES	60 102	589 600,62 €	119 880,13 €	469 720,49 €
Par habitant		9,81 €		
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 570	1 010 569,00 €		1 010 569,00 €
Par habitant		21,70 €		
TOTAL	106 672	1 600 169,62 €	119 880,13 €	1 480 289,49 €